

Projet du TCDSB d'instaurer un code vestimentaire de style approprié

Questions et réponses

Un guide destiné aux parents et aux tuteurs

1. ***Quelle ligne directrice adopte le TCDSB en ce qui concerne le code vestimentaire au sein des écoles élémentaire?***

Le TCDSB vise à réviser la directive S.S 07 sur le code vestimentaire des élèves simultanément avec la mise en place d'un code vestimentaire de style approprié dans l'ensemble de nos écoles élémentaires d'ici septembre 2011. Ce code consiste en une variété de combinaisons possibles de vêtements bleu marine et blancs (c'est à dire un haut blanc uni, un bas bleu marine, un haut et un bas bleu marine mais pas de denim).

2. ***Quels sont les avantages principaux du code vestimentaire de style approprié?***

On observe plusieurs avantages dans l'instauration d'un code vestimentaire de style approprié .

- a. Son usage promouvoit la sécurité au sein de l'école.
- b. Son usage promouvoit l'intégration et l'égalité et contribue à la réduction de conflits sociaux.
- c. Son usage encourage les élèves à se concentrer sur leurs études plutôt que sur leur garde-robe.
- d. Son usage promouvoit l'identité scolaire catholique.
- e. Son usage permet de simplifier la routine matinale des élèves et de leurs parents.
- f. Son usage est économique et flexible ; les parents ont le choix
- g. Son usage maintient une uniformité de la politique sur le code vestimentaire instaurée aux paliers élémentaires et secondaires.
- h. Son usage facilite la transition du palier élémentaire au secondaire car les élèves se sont habitués à l'uniformité de l'habillement.

3. ***Quelles sources d'information justifient la décision prise par le TCDSB d'instaurer un code vestimentaire de style approprié?***

De nombreuses sources d'information ont contribué à la prise de position du Conseil concernant un code vestimentaire.

Lors de la réunion du 3 décembre 2007 organisée par le comité des ressources humaines et des affaires religieuses et programmes, il a été résolu par un vote du conseil d'administration que le personnel déterminerait l'impact de l'instauration d'un code vestimentaire commun à toutes les écoles élémentaires de notre Conseil.

Le TCDSB a mené une enquête approfondie de janvier 2008 à février 2009 qui rassemble : une étude réalisée auprès de l'ensemble des écoles élémentaires sur le type de code vestimentaire déjà mis en place dans chacune des écoles et sur la dernière consultation effectuée au sein de la communauté à ce sujet, une étude effectuée sur un large échantillon de parents et de tuteurs, une étude de la documentation sur l'impact des uniformes dans les écoles, une étude des directives et des pratiques concernant le code vestimentaire en vigueur au sein des conseils du Grand Toronto, une étude des considérations de coûts ainsi que des groupes de consultations chargés de récolter les enseignements tirés des expériences au sein des écoles élémentaires du TCDSB déjà dotées de codes vestimentaires de style approprié et uniforme.

Nous sommes convaincus que suivre cette voie est dans le meilleur intérêt de nos élèves et de la communauté du Toronto Catholic District School Board mais nous sommes aussi conscients d'une possible absence de consensus, au départ, au sein des parents et des tuteurs d'environ 61 279 élèves du palier élémentaire que nous servons.

4. ***Pourquoi privilégier un code vestimentaire de style approprié plutôt qu'un uniforme?***

Le Conseil a privilégié un code vestimentaire de style approprié plutôt que de style uniforme à la suite de son **coût avantageux**, de sa **plus grande disponibilité auprès des magasins** et de sa **flexibilité**. (Si la communauté scolaire s'intéresse à un code vestimentaire de style uniforme, ce choix est disponible au niveau de l'école)

5. ***Comment le TCDSB a-t-il choisi les couleurs bleu marine et blanc?***

Les couleurs bleu marine et blanc sont en accord avec la politique actuelle du code vestimentaire. Après avoir consulté les écoles déjà dotées d'un code vestimentaire de style approprié ou uniforme, nous avons confirmé que les vêtements

sont disponibles immédiatement dans ces couleurs (bleu marine et blanc) auprès d'un large choix de commerçants dans votre communauté.

6. *Quelles sortes de vêtements peuvent porter les élèves?*

Les articles vestimentaires comprennent : des shorts, des jupes-shorts, des jupes, des robes, des pantalons, des pantalons capri ou cargo, des polo de golf, des chemisiers, des chemises habillées, des T-shirts.

7. *Dans combien de temps envisageons-nous l'instauration complète de ce projet dans chacune des écoles élémentaires?*

D'ici septembre 2011. Le TCDSB est conscient du fait que la préparation de cette initiative se trouve à différents stades, selon chaque communauté scolaire. La date fixée à la rentrée scolaire 2011 permet aux communautés scolaires locales de passer l'information, de travailler ensemble sur ce projet et de se familiariser avec ce dernier. Il relève de la direction du TCDSB de s'assurer que les écoles mettent en oeuvre le code vestimentaire de style approprié de manière inclusive, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque communauté scolaire. Dans certaines communautés scolaires, la mise en place du code vestimentaire de style approprié dès l'année scolaire 2009-2010 représente un début d'année idéal.

8. *Mon école a déjà adopté un système d'uniforme ou un code vestimentaire de style approprié. Dans ce cas, qu'advient-il du projet sur le code vestimentaire de style approprié pour mon école?*

49 écoles opèrent présentement avec un code vestimentaire ou un système d'uniforme. Ces écoles n'ont pas à modifier leur politique de code vestimentaire. Nous recommandons aux directeurs d'école d'inviter les membres de ces écoles afin de partager leur expérience pour une mise en oeuvre réussie du code vestimentaire de style approprié. Une liste des 49 écoles est disponible dans les annexes du rapport daté du 25 février 2009 ; rapport adressé à l'équipe de supervision du Conseil.

9. *Quelle est la politique en matière de code vestimentaire actuel du TCDSB?*

La politique en matière de code vestimentaire du TCDSB, S.S. 07, représente la politique actuelle en vigueur pour la tenue vestimentaire de l'élève. Cette dernière souligne trois types de code vestimentaire : de style général, uniforme et approprié. Le code vestimentaire général désigne les règles générales qui s'appliquent aux vêtements acceptables au sein des écoles (par exemple, pas de hauts altérés). Le code vestimentaire de style uniforme désigne des articles spécifiques à acheter auprès d'un fournisseur d'uniformes désigné. Le code vestimentaire de style approprié désigne les vêtements recommandés d'un choix de couleurs contrastées.

10. *Quels sont les choix de code vestimentaire au niveau local mis à la disposition du CSAC ou d'un autre comité au sein de l'école?*

Les choix de codes vestimentaires ci-dessous peuvent être sélectionnés au niveau local :

- Les détails des vêtements habillés (ex: chemises à col ou sans col)
- L' inclusion de vêtements à mettre par-dessus et leur couleur (ex : gilets)
- Les armoiries de l'école
- La tenue de sport
- Les accessoires
- La mise en place d'un code vestimentaire de style uniforme arborant les couleurs communes à l'ensemble de la communauté scolaire ou offert au choix auprès des familles.

11. *Quelle attention est apportée aux familles d'élèves aux besoins spéciaux?*

Les écoles feront leur possible pour accommoder les élèves aux spéciaux en ce qui concerne le code vestimentaire de style approprié. Ces arrangements seront déterminés de façon individuelle et peuvent inclure certaines sortes de tissus, une mise en place du code vestimentaire à un rythme modifié, des modifications au niveau des vêtements, etc.

12. *Quelle attention est apportée aux familles pour qui ce projet pourrait avoir un impact financièrement?*

Le TCDSB est conscient des besoins financiers des familles. L'énorme avantage du code vestimentaire de style approprié est que les vêtements sont bon marché. La décision préliminaire d'adopter un code vestimentaire de style approprié plutôt que de style uniforme pour le palier élémentaire a été prise, en grande partie, dû à son coût efficient. L'achat des vêtements bleu marine et blancs dans le magasin de votre choix (plutôt que la sélection d'un fournisseur en particulier) offre aux familles plus de choix et de flexibilité. Les parents et le personnel des écoles élémentaires du

TCDSB déjà dotés d'un code vestimentaire de style approprié ont confirmé l'aspect économique de cette approche et la création d'une unité parmi les élèves provenant de différents milieux socio-économiques plutôt que d'une division. Les membres de ces écoles ont également partagé un nombre de stratégies afin d'apporter leur soutien aux familles.

- Ils organisent des échanges de vêtements d'occasion, en bonne état, grâce à la collecte d'articles d'une école partenaire ou d'élèves plus âgés.
- Ils informent le personnel enseignant de fonds d'urgence mis à la disposition des familles dans le besoin afin que ces dernières puissent se procurer le code vestimentaire de style approprié.
- Ils considèrent des arrangements avec les fournisseurs locaux et des distributeurs.

13. *Quels sont les aides mises à la disposition de la communauté scolaire concernant le projet de code vestimentaire de style approprié?*

Plusieurs aides sont mises à la disposition de votre communauté scolaire :

- Le comité central pour le code vestimentaire approprié s'est vu confronté à régler les détails de la possible mise en oeuvre de cette initiative dans toutes les écoles élémentaires du TCDSB.
- Le rapport daté du 25 février 2009, rédigé par l'équipe de supervision du Conseil, apporte des renseignements généraux sur le projet, décrit les différentes sources d'information à l'origine de la décision prise par le Conseil et souligne leurs récentes recommandations par rapport à cette initiative. Les annexes de ce rapport donnent des renseignements détaillés concernant l'impact positif des uniformes scolaires. Ces renseignements proviennent de la documentation sur le sujet, de politiques sur le code vestimentaire en vigueur dans les conseils du Grand Toronto, de leçons tirées des écoles du TCDSB où un code vestimentaire de style approprié ou uniforme est déjà en place ainsi que de la considération de coûts.
- Un document sous forme de questions-réponses mis à la disposition des directeurs, sous-directeurs, des représentants du CSAC et du CPIC.
- Un dépliant destiné aux parents contenant une foire aux questions sur le projet de code vestimentaire de style approprié.
- Une lettre type pour les parents ou les tuteurs ainsi qu'un bulletin d'information seront mis à la disposition des écoles.
- Une page Web sera créée pour y afficher les documents relatifs au projet de code vestimentaire de style approprié.
- La correspondance clé à l'attention des parents ou des tuteurs sera traduite.
- Au fil des années, les 49 écoles élémentaires du TCDSB où un code vestimentaire de style approprié ou uniforme est déjà en vigueur, ont combiné différentes stratégies pour promouvoir une approche scolaire identique. Les écoles peuvent aussi inviter les directeurs de ces écoles à partager les leçons tirées de leur expérience face à la mise en oeuvre du code vestimentaire. Les écoles peuvent aussi inviter les parents et le personnel de ces écoles à une réunion, organisée au niveau local, afin de les consulter et de partager les leçons tirées de leur expérience.

14. *Comment sont représentés les opinions des membres de la communauté du TCDSB?*

Le comité central pour le code vestimentaire de style approprié se compose d'un vaste groupe représentatif de conseillers, de personnel du siège central du Conseil, de parents et de personnel enseignant ayant travaillé dans des écoles avec ou sans uniformes. La représentation des parents est la plus importante au sein du comité car elle permet d'assurer le partage des différents points de vue de l'ensemble de la communauté parentale.

15. *Si les parents, les tuteurs ou les élèves ont des inquiétudes, des questions ou des commentaires concernant le projet de code vestimentaire de style approprié, à qui peuvent-ils s'adresser?*

Les parents, les tuteurs ou les élèves peuvent communiquer avec le directeur ou le sous-directeur de leur école ou le président de leur CSAC ou CPIC pour partager leurs inquiétudes, leurs questions ou leurs commentaires concernant le projet de code vestimentaire de style approprié.